



Bourse aux oiseaux et reptiles
Concours oiseaux
Creney près Troyes
Dimanche 3 Octobre 2021
10h00 à 18h00



REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Le Club Audois des Ornithologues Amateurs (CAOA) organise son concours le dimanche 3 octobre 2021.

Article 2 : Seuls les oiseaux autorisés par les lois et décrets pourront être engagés. Le concours est ouvert à tous les éleveurs amateurs, quel que soit leur fédération. Le concours est ouvert aux canaris de couleurs, aux psittacidés et aux exotiques becs droits.

Article 3 : Les droits d'inscription sont fixés à 2 € par oiseau et 6 € par STAM à régler par chèque à l'ordre du Club Audois des Ornithologues Amateurs (CAOA).

Les feuilles d'engagement avec le règlement devront parvenir pour le 19 septembre 2021 au plus tard, chez :
Mr Frédéric Nollet 89bis rue Paul Doumer 10120 Saint André les vergers
Tel : 03 25 75 02 01 – Port : 06 87 35 11 28 – Email : frederic.nollet10@orange.fr.

Article 4 : Les oiseaux seront engagés selon la classification UOF.

Article 5 : Aucune marque ou étiquette ne sera placée sur les cages, même après le concours, en dehors de celles autorisées par le comité.

Article 6 : La société organisatrice prendra soin des oiseaux qui lui sont confiés, mais ne sera pas responsable des accidents, pertes, vols ou mortalités dont les oiseaux pourraient être victimes, quelques soit les causes. La responsabilité du CAOAA se limite aux bien-être des oiseaux le jour du concours.

Article 7 : Tout oiseau qui ne serait pas reconnu en parfaite santé lors de l'engagement ne sera pas admis dans l'enceinte de l'exposition. Aucun oiseau ne pourra être retiré avant la fin de l'exposition sans autorisation exceptionnelle du comité.

Article 8 : Les jugements commentés en direct seront effectués par :

Mr Alain Chevallier : Canaris de couleurs
Mr Gérard Bravetti : Exotiques becs droits
Mr Daniel Hans : Becs crochus

Les décisions des juges seront sans appel.

Article 9 : Le CAOAA peut fournir des cages. Merci de préciser sur les feuilles d'engagement le nombre et le type de cages désirées. Les abreuvoirs ne seront pas fournis par le club organisateur. Toute cage amenée par un éleveur participant qui ne présenterait pas les garanties d'hygiène serait refusée.

Article 10 : Les oiseaux mis en concours pourront être mis en vente après le jugement avec accord du comité d'organisation et alors dans le respect du règlement de la bourse.

Article 11 : TITRES ET RECOMPENSES DU CLASSEMENT PAR POINTS :

CHAMPION IND :	90 = 5 points	2 ^{ème}	89 = 3 points	3 ^{ème}	89 = 1 point
CHAMPION STAM :	360 = 10 points		356 = 7 points		356 = 4 points

Article 12 : Un classement général par exposant sera établi sur les 6 meilleurs pointages des oiseaux exposés. Les cinq meilleurs exposants dans chaque catégorie seront récompensés par un lot dans l'ordre du classement.

Article 13 : La demande d'inscription engage tout exposant au respect de ce règlement et lui donne droit à l'accès gratuit à l'exposition.

Article 14 : Pour tous les cas non prévus au règlement, le comité sera qualifié pour prendre toutes décisions utiles au bon déroulement du championnat.



Bourse aux oiseaux et reptiles
Concours oiseaux
Creney près Troyes
Dimanche 3 Octobre 2021
10h00 à 18h00



Club Audois des Ornithologues Amateurs

Article 15 : Le Club Audois des Ornithologues Amateurs (CAOA) demandera les certificats sanitaires auprès des DDSCPP (services vétérinaires) des différents départements. Pour chaque éleveur ayant participé à une manifestation internationale, il sera demandé une attestation de bonne santé datée de moins de 5 jours et signée par un vétérinaire sanitaire, ceci par respect de la nouvelle réglementation préfectorale

Article 16 : Date et organisation du concours

Lieu : Salle des sports de Creney près Troyes

Enlogement : Dimanche 3 octobre de 7h30 à 8h45

Jugement : Dimanche 3 octobre à partir de 9h00

Inauguration : Dimanche 3 octobre à 12h30

Ouverture : Dimanche 3 octobre à 10h00

Remise des prix : Dimanche 3 octobre à 17h30.

Délogement : Le délogement aura lieu une fois la remise des prix terminée. Celui-ci sera effectué en fonction du déplacement de l'exposant. Les exposants les plus éloignés seront délogés les premiers.



Bourse aux oiseaux et reptiles
Concours oiseaux
Creney près Troyes
Dimanche 3 Octobre 2021
10h00 à 18h00



Attestation sur l'honneur

NOM : Prénom :
Adresse :
Région : Club : Souche ou n° RNA :

Je déclare : *(Faire une croix dans le "rond" correspondant)*

- Que les oiseaux présentés sont en bonne santé et issus de mon élevage
- Ne pas avoir participé à une manifestation ornithologique à caractère international entre le **3 septembre et le 3 octobre 2021.**
- Avoir participé à une manifestation ornithologique à caractère international entre le **3 septembre et le 3 octobre 2021.**

Date	Lieu	Club organisateur	Expo internationale (O/N)

Dans ce cas vous devrez fournir à l'engagement du 3 octobre 2021, un certificat de votre vétérinaire daté de moins de 5 jours, certifiant que vos oiseaux présentés, sont indemnes de maladie.

J'affirme sur l'honneur que **les oiseaux que je présente sont nés dans mon propre élevage**, et ne sont pas en contact et n'ont pas été en contact avec des oiseaux ayant participé à une manifestation à caractère internationale.

Note : Vous avez participé à une manifestation à caractère international si elle était en pays étranger ou dans une exposition française accueillant des oiseaux d'origine étrangère.

D'autre part je déclare sur l'honneur respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2005 relatif aux mesures de protection des oiseaux vis-à-vis de l'influenza aviaire, et notamment :

- prendre les mesures nécessaires afin de limiter les contacts directs ou indirects avec les oiseaux vivant à l'état sauvage,
- ne pas utiliser les eaux de surface pour le nettoyage des bâtiments et des matériels d'élevage ni pour l'abreuvement en l'absence d'un traitement d'inactivation d'un éventuel virus,
- approvisionner les oiseaux d'élevage en aliments et en eau de boisson à l'intérieur des bâtiments ou au moyen de distributeurs protégés et inaccessibles aux oiseaux sauvages.

Je déclare être en règle pour les déclarations obligatoires et m'engage à informer les acheteurs des démarches de déclaration sur le site <https://www.i-fap.fr/> pour les oiseaux concernés

Date et Signature